



LE JOURNAL DE ROUBAIX-COURCOING

ABONNEMENTS
 Un an 18 fr. 6 mois 10 fr. 3 mois 5 fr. 15
 Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmont, 12, COURCOING.
 Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX.

ANNONCES
 A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
 A COURCOING, 12, Rue Desarmont.
 A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

LE PANAMA

Le *Libre Parole* vient de publier un résumé du rapport que le citoyen Rouanet, député socialiste de Paris, a écrit sur les dessous de l'affaire du Panama.

Ce rapport qui ne compte pas moins de 271 pages est des plus documentés et des plus instructifs, à en juger par ce que le journal de M. Drumont en a extrait.

Nous n'avons pas la prétention d'analyser, ici, une œuvre aussi considérable, conçue avec un grand esprit d'impartialité et rédigée avec une précision et une netteté remarquables.

Nous voulons seulement constater que notre collaborateur et ami Rouanet a écrit le plus formidable réquisitoire qui se soit vu contre le régime capitaliste, depuis tantôt vingt ans identifié avec la politique opportuniste.

Rouanet, s'aidant de documents authentiques, a ravivé les cendres mal éteintes du Panama et à leur leur, nous a montré, cyniques, les hommes dont la société bourgeoise issue du 16 mai, s'est le plus enorgueillie.

C'est le « Grand Français » et ses fils ; c'est Rouvier, c'est Jules Roche, c'est Thévenet que l'on voit s'agiter, ferrés des fausses barbes, des faux couronnes, — des hommes de paille, pour dire le mot, — après au gain, ardents à la curée, soucieux avant tout d'attirer vers eux le plus d'or possible.

On les a vu marcher des influences et des puissances politiques ou le baron de Reinach achetant les consciences, comme il apparaît sur quel manège gonnage répugnant et quelle honie pour cette nation française si grande et si généreuse, si probe et si digne, dans son peuple, mais horriblement corrompue dans ses couches dites supérieures !

Pour comble, la Justice les a protégés ces cochons-là depuis dix ans que la plaie du Panama saigne au flanc du pays, rien ou presque rien n'a été fait pour la guérir.

On a vu des commissions d'instructions, des parodies d'enquêtes, des simulacres de jugements, des semblants de poursuites, quelques sacrifices vagues — comme celui de Balthaut — rien de plus.

Qu'il fallait l'acide, le fer, le feu, on a tenté de ce maquillage qui, maintenant, se fendille, se désagrège et tombe.

Nous ne savons pas si la commission d'enquête actuelle qui compte Rouanet parmi ses membres les plus actifs et les plus intelligents, sera plus heureuse que ses devancières, dans la volonté qu'on lui prête d'en finir par un exposé net et sincère de toute la vérité.

Nous doutons qu'elle trouve auprès du Gouvernement le concours auquel elle a droit.

Mais si son action est entravée, si on l'empêche d'établir toutes les responsabilités ; si ces responsabilités sont forcées de l'accomplir, car le Panama est comme ces maladies honteuses que l'on peut dissimuler un temps, mais qui finissent par se manifester, épuissantes, et exigent, dès lors, l'isolement de l'individu contaminé.

Le plus coule aujourd'hui, abondant, de la plaie panamiste ouverte, à quel bon reculer devant l'emploi de mesures de désinfection sociale qui tôt ou tard s'imposent !

G. SIAUVY-ÉVAUS.

M. Méline, bien que la lettre ait été envoyée le 10 novembre, n'a pas encore répondu aux honorables membres du Comité de protection et de défense des indigènes.

La question sera d'ailleurs vidée d'une autre façon, car nous croyons savoir que le ministre des colonies aura bientôt à s'expliquer, devant la Chambre des députés, sur les étranges procédés de colonisation employés par M. Galliéni à Madagascar.

MORT DE M. MAILLÉ, ANCIEN DÉPUTÉ

Paris, 9 décembre.

On annonce la mort de M. Maillé, ancien maire d'Angers, ancien député républicain de Maine-et-Loire, décédé à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

EXPLOSION DE POUVRE. — SOLDATS BLESSÉS

Nancy, 9 décembre.

Des soldats du génie et du 60^e d'infanterie ont fait sauter une tranchée sur le plateau de Malzeville et avaient préparé deux fourneaux de mine pour y mettre le feu.

Ils se retirèrent, l'un portait six kilos de poudre, et un autre un fût, qu'il renversa sur la poudre. Une explosion se produisit. Tous les soldats tombèrent dans la tranchée. Cinq sont grièvement blessés, mais leur vie n'est pas en danger.

OCCUPATION DE NIKKI PAR LES FRANÇAIS

Paris, 9 décembre.

On télégraphie de Lanzo que les Français ont eu un engagement avec les indigènes avant d'occuper Nikki. Le roi s'est enfui dans la brousse.

ETRANGER

PROGRES DU SOCIALISME EN ALLEMAGNE

Londres, 9 décembre.

Le correspondant berlinois de la *Pall Mall Gazette* fait observer que le socialisme gagne constamment du terrain en Allemagne, qu'il est de tous les obstacles élevés contre lui.

Par exemple le feu député socialiste Grilleberger avait été élu à Nuremberg par 18,000 voix ; à l'élection du 3 courant, pour lui succéder, le candidat socialiste Cretel a réuni 20,000 voix, soit 1,000 de plus.

Toutes les élections partielles ont donné des résultats analoges. On peut donc s'attendre à ce que les forces du socialisme aux prochaines élections générales pour le Reichstag.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 9 décembre.

M. di Rudini est toujours chargé de former le cabinet.

Les journaux confirment le bruit suivant lequel M. Zanardelli accepte d'entrer dans le cabinet de M. di Rudini, à condition que le portefeuille de la Justice.

On assure que le général di San Marzano, commandant du corps d'armée de Rome, prendra la guerre.

Selon le *Fanfulla*, au cas où M. Visconti Venosta ne conserverait pas son portefeuille, c'est M. di Rudini ou M. Brin qui aurait les affaires étrangères.

FIN DE L'INCIDENT GERMANO-HAÏTIEN

Berlin, 9 décembre.

Toutes les conditions de l'ultimatum allemand ont été acceptées par le président de la République d'Haïti. L'indemnité a été payée ; le gouvernement haïtien a envoyé une lettre d'excuses et le pavillon allemand a été salué.

Après la satisfaction donnée à l'Allemagne, la tranquillité n'a pas été troublée à Port-au-Prince.

Les personnes qui s'étaient réfugiées à bord des navires ont retourné en ville. Les charges d'affaires d'Allemagne ont été rendues à terre, et les relations diplomatiques ont été reprises.

LA LÉGISLATION OUVRIÈRE EN SUISSE

Zurich, 9 décembre.

Le Grand conseil du canton de Vaud, s'occupe actuellement d'une pétition des femmes employées dans les manufactures, demandant la fixation d'une journée de travail maximum et la fermeture des magasins à 8 heures du soir.

RIXES GRAVES DANS UNE CASERNE

Berlin, 9 décembre.

Une dépêche de Cologne annonce que des rixes très graves se sont produites dans la caserne d'infanterie de cette ville. Pendant la nuit, les hommes d'une chambre en sont venus aux mains ; l'un d'eux a été tué d'un coup de baïonnette, un autre en a reçu plusieurs coups qui mettent sa vie en danger. Plusieurs autres soldats ont été blessés, mais légèrement.

Une enquête a été aussitôt ouverte.

UNE COLLISION ENTRE COURASSÉS

Kiel, 9 décembre.

Une collision s'est produite entre les courassés *Brandebourg* et *Wurttemberg*, sur la route maritime de Christiania. Le *Brandebourg* a dû rebrousser chemin.

L'ESPAGNE, LES ÉTATS UNIS ET CUBA

Madrid, 9 décembre.

M. Sagasta, interviewé au sujet du message de M. Mac Kinley, a répondu qu'il le trouvait satisfaisant parce que le menace d'intervenir dans les affaires de Cuba n'avait été faite que pour donner satisfaction à une partie de l'opinion aux États Unis.

Le gouvernement ne fera pas d'observation au sujet de ce message. M. Sagasta croit que les paroles de M. Mac Kinley auront une influence sur les rebelles.

Les Cortès ne seront convoquées que lorsque le gouvernement aura communiqué au Congrès le message sur les Chambres américaines.

VIOLENTEZ BARRAGES À MUNSTER

Munster (Westphalie), 9 décembre.

De graves désordres se sont produits dans un faubourg de Munster à l'occasion de la Saint-Nicolas.

L'interdiction faite par les autorités de porter des masques avait produit une vive irritation dans les quartiers populaires.

Dans la soirée, plusieurs centaines de personnes se mirent à conspuer la police et à lancer des pierres sur les agents. Une bagarre s'ensuivit, au cours de laquelle plusieurs coups de feu furent tirés sur la police.

Un grand nombre de personnes ont été blessées, et quantité d'arrestations ont été opérées.

QUESTION OUVERTE

La séance de samedi à la Chambre a ébranlé et discrédité le gouvernement. Elle n'a pu faire un pas à l'arrière, elle n'a pu faire un pas à l'avant. Elle a montré les deux éléments de sa chute, l'indifférence militaire et militaire d'un côté, l'indifférence civile de l'autre, le ministère ne sait que balbutier, ruser et mentir.

Acculé par la droite et par M. de Mun qui le menaçait de l'abandonner, le général Billot a déclaré solennellement, comme chef de l'armée, que le capitaine Dreyfus était bien jugé et qu'il était coupable. Soit ; mais cette déclaration, pourquoi ne pas la faire à un mois ? Pourquoi laisser se prolonger l'agitation et le doute ? Il semblerait qu'un ministre de la guerre, si peut-être d'un mot, à une compagnie qui met en question un jugement militaire, doit avoir hâte de dire ce mot décisif. Au contraire, le général Billot, au lieu de prononcer ces paroles incertaines, telles que : « Je ne puis pas le dire », d'élever la voix et de dire : « Le capitaine Dreyfus est coupable », il se décide enfin à laisser tomber une parole évasive, sans laquelle le ministère ne peut vivre, le menaçant d'une exécution.

Pourquoi cela ? C'est qu'en même temps, l'autre partie de la majorité, la partie opportuniste, protestante et vive, pèse sur lui en sens contraire. Ah ! vous dites qu'il a osé juger et condamner sans communiquer à l'accusé les pièces du procès et, dans ce cas, d'après le Code militaire, lui-même, le procès est nul ! Ah ! vous dites que vous tenez inébranlablement Dreyfus pour coupable ; mais alors pourquoi poursuivre-vous l'interrogatoire ? Si n'est pas certain que le bordereau soit de Dreyfus, pourquoi est-on en train d'interroger celui-ci ? Est-ce que le bordereau est de Dreyfus, pourquoi poursuivre l'interrogatoire ? L'interrogatoire est si inutilement conduit que si, même, il a fait tous ses efforts pour ne point parler, et, quand il a du parler, pour ne rien dire.

Il a dit cette phrase extraordinaire : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus » il voulait dire que les poursuites engagées contre Esterhazy ne remettaient pas en question la condamnation de Dreyfus. Mais il n'a pas répondu à la question si simple, si naturelle de Marcel Sembat : de quel donc alors est-ce que le capitaine Dreyfus est coupable ? C'est après une démission de Mathieu Dreyfus qu'une enquête a été ouverte ; dans cet acte de démission, Mathieu Dreyfus affirmait qu'Esterhazy était l'auteur du bordereau. On l'a questionné à ce sujet, on a demandé à ce qu'il en soit, on a demandé à ce qu'il en soit, et lorsque, à la suite de cette enquête, le gouverneur militaire de Paris conclut qu'il y a lieu d'informer contre Esterhazy, on tout cela n'est qu'une criminelle parade, ou cela signifie qu'il y a des chances pour que le bordereau soit d'Esterhazy. Mais, si l'est d'Esterhazy, il ne peut être de Dreyfus, et ainsi un des bases du procès est ébranlé. Quoi qu'on fasse, le bordereau est un point de contact entre l'affaire Dreyfus et l'affaire Esterhazy. Et pendant que M. Méline dit qu'il n'y a pas de question Dreyfus, il crée officiellement une question Dreyfus en ouvrant le procès contre Esterhazy.

Parce que le général Billot affirme en sens, qu'il croit fermement à la culpabilité de Dreyfus, il la met en doute en poursuivant Esterhazy à propos du bordereau imputé à Dreyfus. La contradiction est si grossière, si lamentable, que la minorité n'a pu sauver le ministère qu'en se réfugiant dans les formules, les plus vagues et les plus creuses. Et il a fallu à M. de Mun une singulière docilité ministérielle pour se contenter des paroles qui allaient dans un sens quand les actes allaient dans l'autre. L'embarras de M. Méline était si grand qu'il ne pouvait dire deux paroles qui fussent de la suite. Après avoir dit qu'il n'y avait pas de question Dreyfus, il a ajouté : « en ce moment ! ». C'était l'annonceur pour demain en la niant pour aujourd'hui. C'était ouvrir la porte après l'avoir fermée. Et quand Millerand, avec son admirable logique, lui a dit : « Puisque vous étiez saisi depuis un mois du dossier Scheurer-Schestner, pourquoi n'avez-vous pas parlé plus tôt ? » M. Méline a eu pour M. Scheurer quelques paroles blessantes ; et il ne pouvait en effet se sauver sur l'heure qu'en l'accusant. Mais c'était se perdre pour le lendemain en déclarant la guerre à une partie de la majorité, selon un procédé qui devient vraiment familier à nos ministères. Il a ajouté à l'Officiel, par une correction tardive, après une heure du matin des paroles qui n'avaient point dites et qui, d'aujourd'hui, n'ont pu le couvrir. Ah ! je vous assure qu'en toutes ces contradictions et fausses habiletés l'autorité

du ministère ne grandit pas. Il n'est plus qu'un misérable lambeau. Et même la difficulté reste entière. Si l'autorité militaire, informant contre Esterhazy, aboutit à un non lieu, il y aurait seulement un général de l'opinion qui n'aurait rien fait au pays ; ce qui est à dire la lumière complète et l'ignorance d'un débat public.

Qu'il soit un homme qui écrit les lettres les plus abominables ! Il écrit qu'il voudrait que Paris fut livré à cent mille soldats ivres ! Il écrit qu'il veut quitter l'armée française mais qu'il la quittera point sans lui jouer un tour de sa façon, il écrit qu'il a plus grande joie à charger, comme capitaine, les soldats français. Il est le suspect qu'un colonel des bureaux de la guerre le désigne depuis près de deux ans comme un traître. Par une coïncidence étrange, il y a entre le bordereau de trahison et l'écrivain de cet homme une ressemblance qui lui-même déclare effrayante ! Les charges sont assez fortes contre lui pour qu'après en être, on ait décidé d'informer à la suite de cette information. Mais le procès en sera-t-il poursuivi ? Les charges pourraient se produire ! C'est impossible, et la conscience publique n'accepterait pas d'être mystifiée ainsi.

Mais alors il y aura conseil de guerre, et il lui faudra que le débat soit public, en pleine lumière. Déjà des officiers, des tous parlent de nouveau de huis-clos. Mais le huis-clos du premier procès a fait assez et trop de mal. C'est parce que le jugement a été prononcé en huis-clos, qu'il a été rendu dans une telle obscurité que d'une part les garanties nécessaires à un procès en huis-clos ont été violées, et d'autre part les garanties nécessaires à un procès en huis-clos ont été violées. Paro le huis-clos du procès Esterhazy après avoir fait le huis-clos du procès Dreyfus, ce serait aggraver l'iniquité générale et exaspérer la France. Quel nous en serions donc la peur de l'étranger, régler nos affaires intérieures, rechercher et punir au grand jour les crimes de trahison ! C'est à cela, c'est à cette humiliation qu'aboutiraient les millions dépensés pour la défense et les « alliances » si pompeusement fêtées ?

Mais non ! Il n'y a qu'un prétexte. Ce n'est pas pour la France que la haute autorité militaire redoute les débats publics ; c'est pour elle-même. Car ces débats feront éclater à tous les yeux ce qu'on emportait déjà : qu'il y a dans la haute armée des coteries ennemies qui songent uniquement à se débarrasser de la défense, mais à se débarrasser et à se dévorer. C'est que le clan juif et le clan jésuite se font dans les bureaux une guerre sauvage. Les débats publics menaceront à la France que l'oligarchie des grands chefs entend substituer ses volontés et ses passions aux garanties de la loi. Ils révéleront les complaisances de l'État-major pour le uhlan Esterhazy ; ils obligeront les généraux infatigables et superbes à expliquer leurs louches manœuvres. Et c'est pour cela que l'on essaie déjà, sous prétexte de Patrie, d'étouffer la lumière d'un débat public. Mais la France n'est pas dupe de cette tactique. Elle a droit à la clarté. Elle la veut.

Jean JAURÈS, député de Carmaux.

L'ENQUÊTE SUR LE PANAMA

Rapport de Rouanet

Le *Libre Parole* publie une longue analyse du rapport de M. Rouanet, au nom de la commission d'enquête du Panama.

Dans ses observations préliminaires, M. Rouanet, après avoir montré quelle fut sa méthode de travail, explique comment il a procédé à l'examen des divers dossiers qui lui avaient été remis.

Dans sa première partie, M. Rouanet s'occupe du rôle des administrateurs et vice versa lettre de M. Fontane qu'il intitule « Plan de campagne ».

Dans cette lettre, M. Fontane explique qu'il serait bon :

- 1° D'augmenter et de conserver la confiance du public ;
- 2° De donner aux banquiers, à la Bourse, et dans une certaine mesure à la presse, des éventualités d'avenir autres que celles d'une participation à une émission.

La seconde partie est réservée aux parlementaires accusés de corruption :

- On suit ceux-ci se divisent en trois catégories bien distinctes :
- 1. Les députés et sénateurs traduits devant la Cour d'assises et pour lesquels une décision de jury interviendrait ;
- 2. Les députés et sénateurs retenus par le juge d'instruction, mais que la chambre des mises en accusation n'ait hors de cause ;
- 3. Enfin les députés pour lesquels M. le juge

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 9 décembre.

Le calme commence à se faire autour de l'affaire Dreyfus-Esterhazy. On attend le résultat de l'enquête du commandant Ravary.

La Chambre va reprendre aujourd'hui la discussion du budget des Travaux publics.

La Commission des Douanes

La commission des douanes s'est réunie, et après avoir nommé son rapporteur sur la question de l'élevation des droits de douane sur les grains oléagineux, elle a voté à deux heures et demie. Les candidats étaient MM. Graux et Charles Roux.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

PROPOSITIONS DIVERSES

La Chambre adopte après urgence déclarée, la proposition de loi adoptée par le Sénat portant modification des articles 407 et 431 du code de commerce.

Elle vote ensuite le deuxième délibération les propositions de M. Rouanet et de M. Laube concernant le taux de l'intérêt légal de l'argent.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des travaux publics.

M. Lebeuf dit que les houilles étrangères sont frappées à leur entrée en France d'un droit de douane de 1 fr. 20.

M. Pichon juge ce droit insuffisant pour assurer la production des mines du Nord. Il veut organiser une protection indirecte au moyen d'un seul habile des transports de chemin de fer.

De son côté, M. Basly a saisi la Chambre d'une proposition de loi tendant à porter le droit à 3 fr. 50 par tonne, suivant que l'importation a lieu par terre ou par mer. Ce projet est plus correct.

L'orateur combat ces deux propositions. Il dit que le droit de 3 fr. 50 est trop élevé, et qu'il aggraverait la situation de la production de houille française ne suffit pas à la consommation. L'importation étrangère est donc une nécessité.

L'orateur dit que Paris est sacrifié par le tarif trop élevé des compagnies du Nord et de l'Ouest. Il réclame une limitation des tarifs en ce qui concerne les agglomères.

M. Turrel répond que les progrès réalisés, depuis ces dernières années, sont très sensibles. Il fait ressortir que le gouvernement s'est attaché à l'extension des voies navigables ; de ce fait le trafic a doublé.

Il a semblé préférable, dit le ministre, de créer dix-sept compagnies de navigation fluviale, car il n'y a que ce qui concerne le bassin de la Loire, satisfaisant va aussi être donnée. Des études sont entreprises pour assurer la navigabilité de ce fleuve.

M. d'Estourmelles répond, il dit que le tarif est insuffisant ; les tarifs de transport trop nombreux et trop variés. Il y a des réformes urgentes à faire.

L'orateur termine en réclamant une action énergique du gouvernement pour améliorer le réseau et l'outillage de la navigation fluviale, car, dit-il, notre infriorité est volontaire et elle risque de compromettre la défense de notre territoire (Approuvé).

M. Lamy, rapporteur, objecte la situation budgétaire pour repousser tous les amendements et rejette sur ses devanciers la responsabilité des lenteurs et des retards des grands travaux.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance levée à 6 h. 15.

AU SENAT

AVANT LA SÉANCE

Les caisses de retraites

La commission sénatoriale qui examine la proposition sur les caisses de retraites ouvrières en a adopté les principales dispositions, mais elle se réserve d'entendre le gouvernement avant de voter l'ensemble de la loi.

M. Félix Martin a été nommé rapporteur définitif.

Commission des octrois

La commission des octrois a nommé M. Liard président, en remplacement de M. Garisson, décédé et nommé, dans son rapporteur, en remplacement de M. Barjoux, également décédé.

La commission espère avoir sous peu terminés ses travaux.

LA SÉANCE

Présidence de M. Combes, président.

La séance est ouverte à 2 h. 45.

Arrangement monétaire

Le Sénat adopte le projet portant approbation de l'arrangement monétaire conclu à Paris, le 29 octobre 1897, entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse.

INFORMATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 9 décembre.

Les ministres se sont réunis, ce matin, au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Le Conseil a été consacré à l'examen de la discussion du budget et au règlement des affaires courantes.

LES MÉFAITS COMIS A MADAGASCAR

Paris, 9 décembre.

Les récits que nous avons faits, dit le *Zenith*, de certains méfaits commis à Madagascar du 1^{er} au 31^{er} octobre, ont été jugés par le Comité de protection et de défense des indigènes.

M. Isaac, sénateur, Paul Viollet et Giry, membres de l'Institut, ont écrit à ce sujet au président du Conseil en lui demandant de être émis les auteurs des méfaits signalés, d'être punis, ou de poursuivre le journal qui les a racontés, s'ils sont faux.